



COMMUNE D'ORON

AVIS A LA POPULATION

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

Conformément aux dispositions du règlement et en application de l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30 août 2022 (LPrPNP), la Municipalité de la Commune d'Oron informe la population de la demande suivante.

Propriété de : PPE Le Clos A & B
Situation : Route de Lausanne 9 - 1610 Oron-la-Ville
Parcelle(s) RF n° : 11034

Demande d'abattage :

- 1 faux cyprès de Lawson (chamaecyparis Lawsoniana)

Motif invoqué : risque sécuritaire et phytosanitaire avéré.

Plantations compensatoires proposées par les propriétaires :

- Essence à définir d'ici la fin de l'enquête

Le présent avis est affiché 30 jours du 2 juin au 1^{er} juillet 2026.

Les observations et oppositions doivent être adressées par courrier au **Bureau technique – Le Bourg 9, 1610 Oron-la-Ville** au plus tard le dernier jour d'enquête, le timbre postal faisant foi. Elles doivent mentionner lisiblement le nom et l'adresse exacte de l'auteur, ainsi qu'être datées et signées.

La Municipalité